

Paiements d'assurance à jour?	Oui	Non
Paiements hypothécaires à jour?	Oui	Non
Impôt foncier à jour?	Oui	Non

Avez-vous déjà reçu de l'aide gouvernementale pour votre logement? (par ex., Programme d'aide de remise en état des logements, Programme de logement abordable, Programme d'investissement dans le logement abordable)

Oui (précisez) _____ Non (Au besoin, ajoutez des pages)

(Précisez)

(Date AAAA/MM/JJ)

(Précisez)

(Date AAAA/MM/JJ)

(Précisez)

(Date AAAA/MM/JJ)

(Précisez)

(Date AAAA/MM/JJ)

Réparations urgentes du logement :

Donnez une brève description des réparations ou modifications envisagées (Au besoin, ajoutez des pages) :

Réparations pour améliorer l'accès au logement des personnes handicapées :

Donnez une brève description des réparations ou modifications envisagées (Au besoin, ajoutez des pages) :

Installation de dispositifs sécuritaires en vue de permettre aux aîné(e)s de continuer à habiter leurs logements :

Donnez une brève description des réparations ou modifications envisagées (Au besoin, ajoutez des pages) :

Exonération du prêt :

Les fonds pour améliorer l'accès à un logement, jusqu'à concurrence de 5,000\$, sont octroyés sous forme de subvention non-remboursable.

L'exonération du prêt consenti au propriétaire sera calculée à un taux annuel de 10% étalé sur 10 ans.

Pour bénéficier de l'exonération du prêt, les demandeurs doivent rester propriétaires de leur logement et continuer d'y habiter, en plus de maintenir une assurance en valeur à neuf, en respectant les modalités et conditions du programme. Si le propriétaire vend ou déménage, il devra rembourser le montant restant du prêt.

VEUILLEZ NOTER : D'autres renseignements peuvent s'avérer nécessaires avant de confirmer votre admissibilité à l'aide financière.

Déclaration :

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets. Le formulaire de demande et les pièces justificatives deviennent la propriété du gestionnaire du service et du Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming (CASSDT). Les renseignements personnels fournis dans cette demande et les pièces jointes sont recueillis par AMRON SERVICES ou le Programme des logements sociaux du CASSDT en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Les renseignements serviront à déterminer l'admissibilité au volet Rénovations Ontario. Cette information sera communiquée au CASSDT, au ministère des Affaires municipales et du Logement, de même qu'aux autres agences et services municipaux, provinciaux et fédéraux qui participent au programme de logement abordable ainsi qu'aux organismes sociaux qui fournissent de l'aide financière. Les renseignements fournis par les ménages seront partagés aux fins de prendre des décisions appropriées, d'examiner l'admissibilité au financement ou de faire rapport des Initiatives liées aux priorités de l'Ontario en matière de logement. La personne qui fait la demande autorise l'utilisation des renseignements que contiennent le présent formulaire et les pièces jointes aux fins de vérification, divulgation et transfert d'information entre les parties susmentionnées et elle s'engage à fournir sur demande tout autre document à l'appui de sa requête.

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, j'autorise AMRON SERVICES ou le Programme des logements sociaux du CASSDT :

- (1) à entreprendre les démarches nécessaires pour vérifier la véracité de l'information fournie dans la présente demande, et j'autorise toute personne, entreprise ou organisme social disposant d'information à mon sujet d'en divulguer sur demande le contenu à AMRON SERVICES ou au Programme des logements sociaux du CASSDT. Je consens à fournir toute documentation supplémentaire sur demande.
- (2) à divulguer l'information fournie dans le présent formulaire au CASSDT, au ministère des Affaires municipales et du Logement, de même qu'aux autres agences et services municipaux, provinciaux et fédéraux qui participent au programme de logement abordable ainsi qu'aux organismes sociaux qui fournissent de l'aide financière aussi bien à mon endroit qu'aux autres personnes mentionnées dans ma demande. Je suis conscient qu'il est de ma responsabilité d'aviser AMRON SERVICES ou le CASSDT de tout changement aux renseignements fournis dans un délai de quinze (15) jours (par ex., changement d'adresse, de numéro de téléphone, de composition de la famille, du type ou montant du revenu). Je consens à fournir sur demande toute pièce justificative ou autre documentation supplémentaire à AMRON SERVICES, à ses administrateurs ou au CASSDT, au ministère des Affaires municipales et du Logement et aux autres agences et services municipaux, provinciaux et fédéraux.

Signature du titulaire de la propriété

(Date AAAA/MM/JJ)

Signature du conjoint/de la conjointe

(Date AAAA/MM/JJ)

(1) Pour être admissible à l'aide financière du volet Rénovations Ontario :

- (a) la valeur marchande de votre logement ne doit pas excéder le prix moyen du marché de revente établi annuellement par la SCHL;
- (b) les propriétaires doivent résider dans le district du Timiskaming;
- (c) les projets de remise en état d'un logement ne sont admissibles que si ledit logement constitue la seule et principale résidence du ou des demandeur(s);

- (d) seules les propriétés construites et habitées depuis au moins cinq ans sont admissibles;
- (e) les propriétaires ou propriétés qui ont bénéficié ou bénéficient d'une aide financière gouvernementale dans le cadre d'autres programmes (tels que le Programme d'aide à la remise en état des logements, le Programme de logement abordable ou le Programme d'investissement dans le logement abordable) **ne sont pas** admissibles au VRO.
- (f) les logements admissibles doivent être inférieurs aux normes en cours ou avoir besoin de réparations essentielles pour les rendre conformes à des normes acceptables. Les réparations peuvent relever d'un des domaines suivants :
 - (i) structure;
 - (ii) système électrique;
 - (iii) plomberie;
 - (iv) chauffage;
 - (v) prévention des incendies;
 - (vi) fosse septique et puisement d'eau;
 - (vii) meilleure accessibilité aux personnes âgées ou handicapées; ou
 - (viii) dispositifs de sécurité en vue de permettre aux aîné(e)s de continuer d'habiter leur logement.

(2) Le processus de vérification comprend la vérification du revenu et de documents afférents :

Vous devez fournir une preuve du *revenu total brut du ménage* quelle qu'en soit la source.

Sources de revenu :

- (a) le montant brut des salaires, traitements, commissions, primes, gratifications et autres versements, y compris les travaux saisonniers (veuillez joindre un talon de chèque de paie ou une copie de la déclaration de votre revenu la plus récente);
- (b) le revenu annuel brut découlant de toute forme de travail autonome, y compris les revenus d'une entreprise dont vous êtes le propriétaire (moins les déductions d'impôt autorisées par l'Agence du revenu du Canada) ainsi que toutes déductions pour amortissement;
- (c) le montant brut des prestations de l'assurance-emploi;
- (d) le montant brut des prestations de l'aide sociale;
- (e) le montant brut des indemnités de la Commission des accidents du travail ou de toute autre indemnité provenant d'une assurance contre les accidents du travail ou de garantie de paiement en cas de maladie ou d'invalidité;
- (f) le montant brut des prestations de retraite ou de soutien aux personnes handicapées;
- (g) le montant brut de toute pension de sécurité de la vieillesse, de tout supplément de revenu annuel garanti et de toute allocation au conjoint versés par le gouvernement fédéral, de même que toute aide financière versée en vertu du Régime de revenu annuel garanti de l'Ontario (RRAG);
- (h) le montant brut de toute pension, rente ou prestation de retraite, qu'elles proviennent du gouvernement fédéral, provincial ou municipal, ou de quelque palier gouvernemental que ce soit, ou de quelque autre province ou État, ou de toute autre source;
- (i) le montant brut des pensions alimentaires, indemnités de séparation ou paiements de soutien ou de subsistance;

- (j) le montant brut des revenus de placements, y compris les intérêts sur les dividendes, actions, parts et autres titres, et, à défaut de pouvoir déterminer les revenus réels de placements, le rendement théorique des obligations d'épargne du Canada à son taux le plus récent;
- (k) le montant brut des intérêts provenant de tout compte d'épargne ou de chèques dans une banque, une société de fiducie ou une caisse populaire;
- (l) le revenu brut des loyers (par ex., sommes provenant de locataires de chambre, de pension, etc.) ou
- (m) le montant brut des intérêts reçus ou à recevoir sur les obligations, débentures, dépôts ou placements à terme, certificats, hypothèques, gains en capital, paiements de sommes globales ou autres biens.

(3) Aux fins de vérification, veuillez joindre les documents suivants :

- (a) copie de la facture la plus récente de vos taxes municipales accompagnée du reçu de votre paiement pour attester que vous ne devez aucun arriéré d'impôt foncier;
- (b) confirmation que la valeur totale de remplacement à neuf de votre logement est pleinement couverte par vos assurances;
- (c) copie de la facture la plus récente de la taxe d'eau municipale accompagnée du reçu de votre paiement pour attester que vous ne devez aucun arriéré de taxe;
- (d) confirmation par écrit, le cas échéant, de l'établissement ou société de crédit qui vous a consenti l'hypothèque attestant que votre propriété est libre d'arriéré hypothécaire;
- (e) attestation que vous ne devez aucun arriéré à quelque programme de logement social que ce soit;
- (f) confirmation de la dimension modeste de votre logement en fournissant la superficie exacte en pieds ou mètres carrés.

(4) Le prêt demandé ne doit pas excéder 14,000\$ ou le montant établi par le CASSDT;

(5) Dans le cadre du processus d'autorisation, un examen des titres est nécessaire pour s'assurer que la personne qui fait la demande jouit clairement du titre de propriété. Les frais engagés à cet effet seront couverts par le prêt.

(6) Avant de recevoir du CASSDT l'autorisation écrite d'effectuer les travaux, une hypothèque grevant le logement doit garantir le prêt. Les frais engagés à cet effet seront couverts par le prêt.

Veillez vous servir de l'aide-mémoire ci-dessous pour vous assurer d'avoir fourni toute l'information et la documentation dont doit disposer notre bureau pour étudier votre cas et éviter les délais :

Preuve de revenu récente pour tous les membres du ménage de 16 ans ou plus (par ex., déclaration de revenu, exemple de POSPH, lettre d'un employeur, etc).

POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES SEULEMENT, déclaration de revenu des trois dernières années, en sus des activités commerciales de l'entreprise (le cas échéant).

Prestation fiscale canadienne pour enfants (le cas échéant).

Évaluation foncière la plus récente attestant la valeur marchande du logement.

Facture la plus récente de vos taxes municipales accompagnée d'un reçu de paiement.

Lettre de médecin expliquant votre handicap ou les modifications à apporter en conséquence à votre logement (le cas échéant).

Facture la plus récente de la taxe d'eau accompagnée d'un reçu de paiement.

Confirmation de votre compagnie d'assurance.

Attestation d'arriérés hypothécaires (information ci-jointe)

Veillez poster votre demande dûment remplie au :

Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming

À l'att. : Assistante de programme

CP 310

Kirkland Lake ON

P2N 3H7